

AIDE EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES 2026

QUELLES
SONT
LES AIDES
PROPOSÉES ?

Jusqu'à *

400€

Pour l'acquisition
d'un vélo, cargo ou
classique, Gravel,
avec ou sans
assistance électrique

100€*

Pour faire réparer
ou réviser votre
vélo chez
un professionnel

40€*

Pour acheter des
équipements
de sécurité et/ou
de transport

La **Porte**
du **Hainaut**
Communauté
d'Agglomération

Dans la limite de
[50%]
du prix

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Être majeur,
- Être domicilié dans l'une des 47 communes de La Porte du Hainaut,
- La réparation ou l'achat doit être effectué à partir du **1er janvier 2026**,
- La réparation ou l'achat doit être réalisé chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes,
- L'achat des équipements de sécurité et/ou de transport **doit être simultané avec la réparation ou l'acquisition** d'un vélo et **devra figurer sur la même facture.**

DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

JUSTIFICATIF DE DOMICILE
DE MOINS DE 3 MOIS



PIÈCE D'IDENTITÉ
RECTO/VERSO



FACTURE ACQUITTÉE
EN 2026



CERTIFICAT
D'IMMATRICULATION
Seulement si acquisition



RENDEZ-VOUS SUR LE SITE



La **Porte**
du **Hainaut**
Communauté
d'Agglomération

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
LA PORTE DU HAINAUT
Site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut
Rue Michel Rondet - BP 59
59135 WALLERS-ARENBERG

www.agglo-porteduhainaut.fr

* Voir conditions sur le site internet.

Dans la limite de 100€ pour une réparation de vélo.

Dans la limite de 40€ d'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport

Dans la limite de 50 % du prix d'achat du véhicule.

Aide accordée sous réserve d'éligibilité et dans la limite de l'enveloppe financière 2026.

Le véhicule doit être pour adulte ou adolescent de + de 16 ans.

Sont exclus de cette aide, les vélos à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) et les trottinettes électriques.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention, une seule aide sera octroyée par an et par foyer. Si vous avez déjà bénéficié de ce dispositif, seule une autre personne de votre foyer peut en bénéficier.

Les pièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué sur la facture.